Nations Unies S/PV.5073



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5073e séance

Mardi 9 novembre 2004, à 10 heures

New York

Président :	M. Danforth	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Allemagne	M. von Ungern-Sternberg
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Duclos
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

04-59824 (F)

0459824

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne la parole.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil se rappelleront qu'un exposé sur la conduite de l'élection présidentielle du 9 octobre a été présenté trois jours après cet événement (voir S/PV.5055). Je voudrais donc saisir cette occasion pour informer le Conseil sur le processus qui a suivi et à la suite duquel l'Organe mixte d'administration des élections a certifié, le 3 novembre, les résultats officiels de l'élection, déclarant Hâmid Karzai premier Président élu d'Afghanistan. Je voudrais également faire part aux membres des défis clefs auxquels le Gouvernement afghan devra faire face, avec l'appui de la communauté internationale, au cours des quelque 180 prochains jours.

Les membres se rappelleront également que, le jour des élections, un certain nombre de candidats de l'opposition ont fait des allégations concernant l'équité du processus électoral, notamment des plaintes relatives à l'utilisation d'encre indélébile pour marquer les pouces des électeurs et au sujet des intimidations exercées sur les électeurs par le personnel électoral et les représentants des candidats. Un groupe de travail indépendant composé de trois experts électoraux internationaux, créé le 11 octobre, a examiné les plaintes formulées par les candidats à la présidentielle et a mené une enquête approfondie incluant des consultations avec les candidats eux-mêmes, les observateurs et les équipes d'appui électoral, et le personnel électoral. Le rapport du groupe de travail, soumis à l'Organe mixte d'administration des élections et rendu public le 2 novembre, a constaté que les irrégularités observées n'ont pas affecté matériellement les résultats de l'élection dans leur ensemble. Deux jours plus tard, les candidats Qanooni, Mohaqeq et Dostum – qui avaient critiqué le plus vivement le processus électoral – ont publiquement annoncé qu'ils acceptaient les résultats de l'élection.

Au total, environ 8 128 940 personnes ont voté, ce qui représente 70 % des électeurs inscrits, parmi lesquels on compte 40 % de femmes. Après avoir examiné les résultats du dépouillement des votes, le rapport du groupe indépendant et les travaux de son propre mécanisme chargé des réclamations et des enquêtes, l'Organe mixte d'administration des élections a déclaré que Hâmid Karzai avait obtenu une majorité absolue de 55,4 % des voix. Yonous Qanooni a obtenu 16,3 % des voix, Haji Mohammad Mohaqeq 11,6 % et Abdul Rashid Dostum 10 %. Les 14 autres candidats ont obtenu chacun moins de 2 % des voix, et 6 % collectivement. La Constitution exige que l'investiture du Président élu ait lieu 30 jours après l'annonce du résultat officiel du scrutin.

La publication des résultats finals nous permet de proposer une première analyse du scrutin. Dans l'ensemble, les considérations ethniques semblent avoir joué un rôle important dans le vote des électeurs.

Le soutien électoral aux quatre principaux candidats, à savoir le Président Karzai, M. Qanooni, M. Dostum et M. Mohaqeq, révèle une forte corrélation avec les régions où les Pachtouns, les Tadjiks, les Ouzbeks et les Hazaras constituent respectivement la majorité. Parmi les réfugiés en Iran, le Président Karzai et M. Mohaqeq se sont partagé les voix, chacun ayant reçu environ 40 % des suffrages. Au Pakistan, 80 % des électeurs ont voté pour le Président Hâmid Karzai. Cette répartition confirme l'une des caractéristiques de la loya jirga constitutionnelle, à savoir l'affirmation des identités ethniques.

Si les considérations ethniques ont eu un impact en milieu rural, le Président Karzai et d'autres candidats ont reçu un soutien multiethnique dans la plupart des grandes villes. Ceci peut être attribué au fait que comme le thème de l'identité ethnique n'a pas été exploité de façon très combative pendant la campagne, les candidats ont pu faire campagne largement hors des limites de leur base électorale. De ce fait, tous les candidats ont reçu des voix dans toutes les provinces du pays. Plus important encore, au-delà des considérations ethniques, les Afghans ont démontré qu'ils étaient unis dans leur rejet de la violence, dans leur appui à un processus politique pacifique et dans l'affirmation de leur droit d'y participer.

L'attention s'est maintenant déplacée vers la phase politique postélectorale, notamment la tâche immédiate qui consiste à former le prochain gouvernement, et l'organisation des les élections législatives et locales. Le nouveau Président a la possibilité de former un gouvernement efficace, compétent et capable de fournir les services de base que l'on attend de l'État. Il prendra aussi certainement en considération la nécessité d'avoir un gouvernement représentatif de la diversité ethnique, culturelle et géographique du pays. La compétence et la représentation sont donc des facteurs clefs pour constituer une plate-forme politique solide qui permettra au Président de relever les défis auxquels l'Afghanistan sera confronté. En ce qui concerne les priorités du prochain Gouvernement, le Président Karzai a déjà indiqué que la sécurité serait l'enjeu le plus important, en particulier le désarmement des forces militaires privées.

La sécurité reste effectivement un sujet de grave préoccupation. L'attentat-suicide à la bombe qui a eu lieu au centre de Kaboul le 23 octobre et qui a fait deux victimes, pourrait bien avoir marqué la fin de la période de calme relatif qui a régné pendant les élections. Malheureusement, quelques jours plus tard, le 28 octobre, Annetta Flanigan, Shqipe Hebibi et Angelito Nayan, tous trois membres du personnel électoral, ont été enlevés dans le district de Kart-e-Parwan, à Kaboul, en plein jour.

Le Gouvernement afghan conduit l'enquête concernant cet incident, aidé par une équipe du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (UNSECOORD) et par des spécialistes fournis par d'autres pays. La coopération entre les différents protagonistes nationaux et internationaux est assurée par plusieurs groupes qui travaillent 24 heures sur 24 sur tous les aspects de l'affaire. Veiller à ce que les personnes enlevées soient libérées saines et sauves est notre souci primordial. Les membres du Conseil comprendront donc que nous ne pouvons pas leur faire part d'informations qui risqueraient de compromettre le processus en cours ou de mettre nos trois collègues en plus grand danger encore, et pour les mêmes raisons, nous demandons aux États Membres de limiter leurs déclarations publiques sur cette question. Entre-temps, un certain nombre de mesures spéciales ont été prises par l'ONU pour renforcer la sécurité du personnel, à l'heure où les dangers risquent de se multiplier. Il s'agit des mesures de sécurité les plus rigoureuses que nous ayons adoptées à Kaboul depuis 2001.

Les membres du Conseil se rappelleront qu'en juillet dernier, l'Organe mixte d'administration des élections a décidé que les élections législatives, provinciales et de district auraient lieu séparément de l'élection présidentielle, et au plus tard durant le mois afghan de Saur, soit entre le 20 avril et le 20 mai 2005. Alors que nous nous engageons dans cette phase du processus électoral, un certain nombre de facteurs techniques et de conditions doivent être pleinement pris en compte. Pour mener à bien cet exercice complexe de planification, les rapports publiés par les différentes missions d'observation et d'appui électoral présentes en Afghanistan durant l'élection présidentielle, notamment celles de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Union européenne, de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et d'autres organisations et associations nationales et internationales seront d'une très grande utilité.

D'autre part, ces dernières semaines, des propositions ont été faites à la Mission d'assistance des

Nations Unies en Afghanistan (MANUA) par les différentes parties prenantes aux opérations électorales, notamment l'Organe mixte d'administration des élections et son secrétariat ainsi que les organismes nationaux de sécurité et les forces militaires nationales. Ces propositions tiennent compte de l'expérience acquise pendant l'élection présidentielle dans tous les domaines clefs – institutions, procédure juridique, opérations et sécurité – et elles proposent des pratiques optimales et des enseignements qui peuvent désormais être appliqués. Ces rapports seront très importants pour évaluer les différentes solutions à appliquer pour les prochaines élections et pour explorer les différentes options techniques et opérationnelles possibles. La MANUA discute des questions clefs liées aux préparatifs électoraux avec ses partenaires de sécurité et ses partenaires diplomatiques à Kaboul.

À bien des égards, le succès de l'élection présidentielle pourrait créer l'illusion qu'organiser des élections en Afghanistan n'est pas difficile. Ce serait une erreur toutefois de se livrer à un triomphalisme exagéré. Les élections législatives seront beaucoup plus compliquées et riches en problèmes de sécurité que l'élection présidentielle.

Je voudrais mentionner en particulier cinq problèmes essentiels qui doivent être réglés pour pouvoir organiser les élections législatives et locales selon le calendrier fixé par la loi électorale. Premièrement, la délimitation des districts dans certaines provinces doit être faite officiellement. Deuxièmement, les chiffres de population doivent être arrêtés d'un commun accord pour la répartition des sièges au Parlement. Troisièmement, les listes d'électeurs doivent être analysées, précisées et, dans certains cas, mises à jour pour préparer des listes spécifiques pour chaque centre de vote. Quatrièmement, un mécanisme de prise en compte des plaintes et un système d'enquête sur les délits électoraux doit être mis en place au niveau local. Cinquièmement, les qualifications des milliers de candidats potentiels doivent être vérifiées avant leur enregistrement. Répondre à certaines de ces exigences, comme par exemple celle d'accorder des délais supplémentaires pour vérifier l'éligibilité des candidats, nécessitera peut-être une révision de la loi électorale.

D'autres mesures sont fortement recommandées dans la plupart des rapports des observateurs, notamment un programme vigoureux de renforcement des capacités pour les observateurs nationaux et les agents des partis; le renforcement et la généralisation de l'éducation civique pour que les électeurs comprennent la grande complexité des élections législatives et locales; et le réexamen de la structure de l'autorité électorale et d'autres procédures opérationnelles, dans l'optique des élections.

Séparer l'élection présidentielle et les élections législatives a permis de disposer de davantage de temps pour améliorer les conditions nécessaires à l'organisation des élections législatives et locales. Ces élections seront inévitablement davantage affectées par les tensions locales et plus vulnérables à la fraude et à l'intimidation que l'élection présidentielle. C'est pourquoi l'influence des commandants locaux, le réseau complexe et généralisé des stupéfiants et des armes et l'absence d'administration civile locale efficace continuent de constituer autant d'obstacles sérieux à la tenue d'élections législatives et locales légitimes.

Le facteur clef pour améliorer la sécurité au niveau local sera la capacité du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) de tirer profit de la dynamique politique suscitée par le processus électoral. Comme on l'a déjà indiqué, dans les quelques semaines qui ont précédé l'élection présidentielle, plus de 5 000 hommes sont passés par le processus de DDR, portant le total d'ex-combattants désarmés, en l'espace d'une année d'activité du programme à presque 22 000. Le programme de cantonnement des armes lourdes s'est aussi considérablement accéléré depuis septembre. Environ 75 % des armes opérationnelles et susceptibles d'être réparées se trouvent maintenant dans les sites de cantonnement.

L'actuel Gouvernement afghan veut accélérer le désarmement et la réinsertion des forces des milices restantes, qui sont administrativement liées au Ministère de la défense, afin que le processus soit achevé avant pour le Nouvel An afghan, le 21 mars 2005.

Bien entendu, les activités de réinsertion se poursuivront jusqu'à la mi-2006. Une collaboration plus étroite entre les Ministères de la défense et des finances devrait favoriser un meilleur suivi des ressources publiques allouées aux forces des milices, y compris la suspension des paiements en temps voulu une fois que les unités seront mises hors service.

L'initiative visant à établir un lien entre l'enregistrement des partis politiques et un désarmement complet, initiative lancée en juillet, a également produit des résultats positifs. Il a été convenu de modifier le calendrier du désarmement afin que trois des principales formations politiques – Jamiat, Junbesh et Da'wat – se défassent de leurs ailes militaires et soient inscrites à temps pour les élections législatives et locales. Les dirigeants de ces partis ont accepté d'user de leur autorité politique pour favoriser la mise hors service de leurs anciennes unités.

Bien que ces progrès soient encourageants, le nouveau Gouvernement et la communauté internationale doivent néanmoins continuer à être vigilants s'ils souhaitent que le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion améliore les conditions dans lesquelles doivent se dérouler les élections législatives et locales. La question des milices irrégulières est rapidement en train de devenir un problème qui doit être réglé avant les prochaines élections. Il s'agit de groupes armés qui ne font pas partie du personnel du Ministère de la défense et ne sont donc pas inclus dans le programme actuel de DDR. Mais ils sont tout aussi, et peut-être plus, déstabilisateurs pour la sécurité de nombreuses régions d'Afghanistan que les milices régulières. Des pourparlers se poursuivent à Kaboul, sous l'égide du Gouvernement pour voir comment démanteler ces groupes par le biais d'une collecte des armes et de programmes de développement communautaire.

Un autre facteur contribue à l'insécurité locale : la production et le trafic de drogues illicites. Le commerce des stupéfiants, vu son importance et son pouvoir de corruption, pose une menace croissante au processus d'édification de l'État et risque de devenir un obstacle majeur à la tenue d'élections législatives et locales crédibles. Il faut redoubler d'efforts pour remédier à tous les aspects de ce problème.

Enfin et surtout, l'élargissement de l'appareil de sécurité officiel sera évidemment essentiel pour le succès des élections législatives et locales. L'un des aspects les plus réussis de l'élection présidentielle a été que, dans l'ensemble, de bonnes conditions de sécurité ont été maintenues. Cela a été réalisé grâce à une opération globale et coordonnée dans le cadre de laquelle l'armée et la police nationales ont collaboré avec la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et les forces de la coalition. Cet effort doit être poursuivi et intensifié avant la tenue des élections législatives et locales. En particulier, le déploiement d'une police afghane professionnelle est la condition *sine qua non* d'élections sûres au niveau des districts. Aucune autre force n'a les moyens nécessaires pour assurer la sécurité de près de 400 districts électoraux où les tensions provoquées par la concurrence électorale pourraient être la règle plutôt que l'exception.

Cependant, même si les forces de sécurité nationale seront nécessairement appelées à jouer un rôle majeur, les forces internationales demeurent indispensables tant pour assurer directement la sécurité que pour appuyer les efforts nationaux. À cet égard, nous encourageons les États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à permettre à la FIAS de déployer des forces – rapidement et en nombre suffisant – dans des zones incluses dans la phase 2 de son élargissement, à savoir les provinces occidentales de l'Afghanistan.

En résumé, les besoins techniques et opérationnels requis pour créer des conditions plus favorables représentent d'énormes difficultés pour le processus de planification des élections législatives et locales en Afghanistan. La MANUA a engagé un processus de consultations avec tous les interlocuteurs pertinents, y compris les partis politiques, afin de formuler des recommandations adéquates au Gouvernement afghan et à la communauté internationale aussi rapidement que possible. Nous espérons que les consultations seront terminées à la mi-novembre, et à ce moment-là, nous serons en mesure d'identifier les besoins financiers relatifs aux élections législatives.

(*l'orateur poursuit en français*)

L'élection présidentielle a apporté la preuve que les Afghans ont un fort dénominateur commun, et c'est leur souci d'adopter un processus démocratique, quelle que soit leur origine ethnique, quelle que soit leur affiliation politique. Cette évolution fondamentale est une des caractéristiques les plus encourageantes de l'Afghanistan d'aujourd'hui, même si cette caractéristique existe sur fond de défis qui continuent de menacer le processus. Je pense au trafic de drogues, je pense à l'extrémisme, je pense au factionnalisme. Mais, à partir des consultations initiales déjà menées par la MANUA dans les différentes régions, il apparaît qu'une majorité écrasante d'Afghans est prête, avec les dirigeants politiques, à s'engager dans une nouvelle

étape du processus électoral, nouvelle étape qui devrait aboutir à la création d'institutions représentatives, tant au niveau local qu'au niveau national.

La communauté internationale pourrait être tentée de réduire son engagement après le succès de l'élection présidentielle. Elle doit résister à cette tentation, car si les Afghans ont montré une admirable maturité politique, ils doivent aussi être en mesure de compter sur le soutien total – soutien économique, soutien financier, soutien politique, soutien militaire – de la communauté internationale dans la nouvelle étape qui est maintenant engagée, celle des élections locales et législatives. Il s'agit d'une étape difficile mais qui peut être réussie avec l'engagement des Afghans, avec l'engagement de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.